A adresser au DD de la DDI et au responsable du SGCD

Bonjour M. le directeur du SGCD,

Bonjour M. le directeur de DDI x

Bonjour Mme la directrice du SGCD,

Bonjour Mme la directrice de la DDI x

La DRH du ministère de l’intérieur a communiqué aux OS des DDI, ce mercredi 3 mai les modalités des élections des membres des conseils médicaux et le calendrier de celles-ci.

Des éléments transmis par la DRH MI il ressort les éléments suivants :

* Tout agent électeur au CSA Local de la DDI peut candidater
* Les déclarations de candidature individuelle doivent être déposées sur le site intranet de la préfecture, par mail au SGCD ou papier (il n’y aura pas liste présentée par les OS)
* Les membres titulaires du CSA Local procèderont au vote lors d’une réunion de l’instance pour désigner 15 représentants du personnel maximum
* Le calendrier prévoit que le dépôt et la clôture des candidatures s’effectuent au mois de mai
* Le CSAL de la DDI doit être réuni avant le 30 juin au plus tard pour procéder au vote

Dans ces conditions et compte-tenu d’un calendrier plus que contraint nous vous remercions de bien vouloir mettre en place les éléments suivants :

* Une communication auprès de tous les agents sur le sujet
* La transmission des coordonnées mail et téléphoniques des agents du SGCD en charge du déploiement et du suivi de ces élections
* Les modalités de dépôt des candidatures individuelles sur le site intranet de la préfecture, par mail ou papier au SGCD
* **La date précise d’ouverture du dépôt des candidatures et sa clôture**
* La date de réunion du CSA L pour le scrutin en juin (au plus tard le 30 juin 2023)

Une visio avec les OS membres du CSAL serait peut-être utile afin que celles-ci puissent s’inscrire dans la procédure plus facilement.

Vous remerciant par avance de la suite que vous réserverez à notre demande.

Cordialement.